

# Extrait du procès-verbal du Conseil municipal du 6 juillet 2023 -

Monsieur le Maire propose un point d'information relatif au projet du Yacht Club d'Oléron (YCO) ; point qui sera présenté par YCO en début de Conseil afin de recueillir un avis. Ce projet fera l'objet d'une délibération au Conseil suivant afin de formaliser la volonté du Conseil d'inscrire ce projet au budget 2024 de la commune.

## 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter à ce procès-verbal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil municipal du 25 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

## PRESENTATION DU PROJET YCO

Monsieur Patrick DESSE, président de l'YCO et Nicolas DEVINAT chef de base sont invités à présenter le projet.

L'association a été créée en 1959 et la construction de la base nautique en 1998.

L'association compte :

- 5 salariés permanents en CDI : 1 chef de base, 1 chef de base adjoint, 1 assistante et 2 moniteurs,
- 14 moniteurs (trices) saisonniers : 1 assistante saisonnière, 12 aides moniteurs, 4 salariés au point location.

Soit un effectif de 8,5 équivalents temps plein.

L'association est aujourd'hui ouverte 10 mois sur 12 et YCO se positionne à la 8<sup>ème</sup> place des écoles de voile en France et 1<sup>ère</sup> école de voile de la Nouvelle Aquitaine.

Sa fréquentation est de 1 770 stagiaires en 2022, contre 980 en 2011. 63 permis côtiers sont enregistrés, 1 172 locations, 232 cours particuliers et 880 participants sur des classes de mer.

Ce sont plus de 400 pratiquants par jour au plus fort de la saison.

Tout au long de l'année ce sont :

- 40 inscriptions jeunes et adultes en septembre 2022,
- 4 équipages « compétition » engagés en régates de Ligue régionale,
- 1 équipage sélectionné pour les Championnats de France en juillet 2023,
- 1 équipier présent aux Championnats du Monde en juillet en Angleterre.

Ce projet est le résultat d'un travail entamé en 2019 entre les professionnels et les administrateurs de l'association YCO afin de définir le cadre de son développement à l'horizon 2030.

Les objectifs du projet sont :

1. Développer la pratique de la voile à l'année en loisir ou compétition, quel que soit l'âge des pratiquants, et rendre cette pratique attractive en particulier pour les habitants à l'année tout en restant moderne par la mise en place de supports d'actualité tels que le Wing-Foils...

2. Accompagner ce développement du projet dans le respect de l'environnement marin et terrestre,
3. Contribuer positivement à l'image maritime du port et de la base nautique de la commune.

Afin de mener à bien ce projet YCO doit :

1. Renforcer la structure sur le plan humain, via le passage de 3 CDI à 5 CDI afin de répondre à l'amplitude d'ouverture,
2. Mettre en adéquation normative et environnementale les bâtiments actuels, car ceux-ci ne correspondent plus à la fréquentation ni actuelle ni future.
  - Une équipe de 25 moniteurs (trices) pour un vestiaire mixte de 9m<sup>2</sup>,
  - Des vestiaires stagiaires de 14 m<sup>2</sup> pour 60 personnes en moyenne. La mise en place de vestiaires extérieurs pour limiter l'engorgement est nécessaire,
  - Une voilerie trop petite et inadaptée au fonctionnement actuel,
  - Un atelier de 5 m<sup>2</sup> insuffisant pour l'entretien de tout le matériel.

Pour répondre à cela YCO doit prévoir :

1. Le réaménagement et l'agrandissement de la base nautique E.Tabarly,
2. La création d'un lieu de stockage et de gros entretien avec un traitement des polluants,
3. La récupération des eaux de pluie
4. L'amélioration de l'isolation du bâtiment,
5. L'amélioration de l'accueil du public toute l'année et rendre le bâtiment fonctionnel compte-tenu de la fréquentation.

L'étude du projet et les informations recueillies ont permis de trouver 2 possibilités de subventions.

1. Répondre à l'appel à projet « base nautique d'avenir » dit « Base Nautique Exemplaire » auprès du Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer qui prévoit de mobiliser 10 millions d'euros entre 2022 et 2024 pour soutenir des projets de modernisation des infrastructures et des équipements, assurer leur transition écologique et promouvoir des lieux d'accueil dans le cadre d'un tourisme durable et 4 saisons.

Le montant des subventions maximum par projet s'élève à 1 000 000 d'euros avec 60% maximum du coût de projet.

La demande a été déposée par YCO le 15/05/2023

2. Faire appel au Conseil départemental 17 avec les possibilités de subventions suivantes :
  - Sur un projet « Base Nautique » porté par une commune : 25 % du montant sans plafond,
  - Sur un projet « Base Nautique » porté par une association : 15 000 euros maximum.

Le plan de financement suivant du réaménagement de la base nautique est envisagé :

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>1 DÉPENSES</b>                         |                      |
| Montant HT des travaux :                  | 802 292 euros        |
| <b>TOTAL A FINANCER :</b>                 | <b>802 292 euros</b> |
| <br>                                      |                      |
| <b>2 RECETTES</b>                         |                      |
| Subventions base d'avenir                 | 441 260 euros        |
| Subventions conseil départemental 17 :    | 200 573 euros        |
| Financement Mairie de ST DENIS D'OLERON : | 160 459 euros        |
| <b>TOTAL DES RECETTES:</b>                | <b>802 292 euros</b> |

Monsieur Patrick DESSE précise que dans ce projet global, ce sont 2 projets qui fonctionnent ensemble. Acheter un terrain dans la zone des Seizins et construire un bâtiment 250 m<sup>2</sup> qui permettrait de délocaliser toute la partie logistique et l'entretien des bateaux notamment pour des questions environnementales et pouvoir ainsi réaménager la base et son agrandissement.

Monsieur Patrick DESSE remercie particulièrement Madame Marine FOIN, recommandée par la Communauté de Communes et diligentée par la CARA, le pays Royannais, Rochefort, Marennes et Oléron pour son accompagnement dans la recherche de subventions.

Le plan de financement suivant du bâtiment des Seizins (bâtiment YCO) est envisagé :

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>1. DÉPENSES</b>                         |                      |
| Coût d'acquisition du terrain :            | 50 000 euros         |
| Coût de construction du bâtiment:          | 433 160 euros        |
| <b>TOTAL A FINANCER:</b>                   | <b>483 160 euros</b> |
| <br>                                       |                      |
| <b>2. RECETTES</b>                         |                      |
| Apport en fonds propres de l'association : | 41 000 euros         |
| Subventions « base d'avenir » :            | 210 110 euros        |
| Subventions Conseil départemental 17:      | 15 000 euros         |
| Prêt bancaire sur 15 ans :                 | 217 050 euros        |
| <b>TOTAL DES RECETTES:</b>                 | <b>483 160 euros</b> |

Une réponse concernant l'octroi de subventions est attendue pour la fin du mois de juillet.

Monsieur Nicolas CECCALDI demande si la Cdc envisage de subventionner le projet. Monsieur Patrick DESSE répond qu'une 1<sup>ère</sup> réunion s'est déjà tenue entre l'association, Monsieur le Maire et Monsieur Michel PARENT, Président de la CDC et qu'il a été convenu de se réunir de nouveau après la réponse au dépôt du dossier de subvention ; Base d'Avenir étant la plus grosse source de subvention du projet.

Monsieur Patrick DESSE ajoute que l'association a par ailleurs fait appel à un architecte afin de réaménager et adapter le bâtiment aux besoins de l'association sur la zone de Seizins. Une présentation des plans aux élus est tout à fait possible.

Monsieur le Maire ajoute que compte tenu de la localisation des travaux, la DDTM sera également consultée.

Monsieur Nicolas CECCALDI demande si YCO s'est rapproché de l'architecte de la construction initiale pour autoriser l'évolution de ce bâtiment. Monsieur Gérard FRAPECH confirme en effet, que puisque les droits de propriété intellectuelle n'ont pas été rachetés, l'architecte en est propriétaire pendant 70 ans. Monsieur Gérard FRAPECH recommande de solliciter ce dernier au préalable. Monsieur Patrick DESSE précise que dans la mesure où la commune rend un avis favorable sur ce projet, elle devra en effet se saisir du sujet s'agissant d'un bâtiment communal.

Monsieur Jean-Jacques OLIVIER ajoute que l'appel à projet Base d'Avenir ne tient pas compte de la remise aux normes sanitaires de la base nautique et que ce projet serait l'opportunité de procéder à ces aménagements.

Madame Elodie STRIDDE demande s'il est prévu de développer la zone de navigation. Monsieur Nicolas DEVINAT dit qu'il souhaite étendre la zone de navigation notamment côté plage de Soubregeon pour développer les nouvelles activités et proposer la navigation pleine mer. Monsieur le Maire rappelle que La DDTM devra être saisie pour cette demande.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil municipal pour formaliser l'adhésion du Conseil sur ce projet.

A l'unanimité, les conseillers municipaux rendent un avis favorable à ce projet, sous réserve de la saisie préalable de l'architecte, propriétaire des droits.